



## Décision de radiodiffusion CRTC 2021-294

Version PDF

Ottawa, le 23 août 2021

### Divers titulaires

Diverses localités dans l'ensemble du Canada

### Diverses entreprises de distribution de radiodiffusion terrestre – Renouvellements administratifs

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de distribution de radiodiffusion terrestre énoncées à l'annexe de la présente décision du 1er septembre 2021 au 31 août 2022, en vertu des modalités et **conditions** en vigueur dans les licences actuelles.
2. La présente décision ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de ces licences pourrait soulever, y compris les questions de non-conformité antérieures.

Secrétaire général

*La présente décision doit être annexée à chaque licence.*

## Annexe 1 à la décision de radiodiffusion CRTC 2021-294

### Entreprises de distribution de radiodiffusion terrestre dont les licences de radiodiffusion expirent le 31 août 2022

Titulaire	Localités
2251723 Ontario Inc.	Montréal et ses régions avoisinantes (Québec)
AEBC Internet Corp.	Victoria métropolitain, Okanagan Valley, Kamloops, Nanaimo, Prince George, Courtenay, Duncan, Whistler, Powell River et leurs régions avoisinantes (Colombie-Britannique)
	Vancouver et Lower Mainland (Colombie-Britannique)
	Calgary, Edmonton, Lethbridge, Red Deer, Medicine Hat, St. Albert, Fort McMurray, Airdrie, Spruce Grove, Fort Saskatchewan, Grande Prairie, Stony Plain, Leduc, Sylvan Lake, Chestermere, Strathmore, Beaumont et leurs régions avoisinantes (Alberta)
Comwave Networks Inc.	Toronto métropolitain, Hamilton, Kitchener, London, Ottawa, Windsor et leurs régions avoisinantes (Ontario)